|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **But 1 : S’attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides** | | | | | |
| **No** | **Objectifs** |  | **Instrument / Mesure** | **Principal acteur**  **(Acteur d’appui)** | **Indicateur(s)**  ***Données de référence*** | **Résultat**  **(résultats escomptés)** |
| 1 | D’ici à 2021, le **taux de perte et de dégradation des zones humides** diminuera de 50% |  | Collaboration avec les décideurs et autres secteurs afin d’influencer les politiques et les investissements publics et les investissements privés.  Intégration de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides dans les stratégies/politiques et plans (y compris les plans d’investissement) nationaux et locaux concernant l’agriculture, l’énergie, les industries extractives, la navigation, le développement urbain, la biodiversité, les changements climatiques, la désertification. | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat) | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent la perte, la dégradation de zones humides  *État des zones humides du monde Fiches techniques*  *À déterminer* | Le taux de dégradation et de perte des zones humides décroît |
| 2 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes auront fait rapport sur **l’intégration des zones humides** dans les politiques / stratégies et plans relatifs **à l’eau**, nationaux et locaux |  | Collaboration avec les utilisateurs de l’eau au niveau des sites, au niveau des bassins hydrographiques et au niveau national pour discuter des fonctions des zones humides dans le cycle de l’eau et des besoins des zones humides du point de vue de la durabilité. | Parties contractantes | % de Parties contractantes signalant l’intégration des zones humides dans les politiques d’autres secteurs  *Inférieur à 50% en 2011*  *État des zones humides du monde Fiches techniques* | Les valeurs des zones humides sont intégrées dans les politiques du secteur de l’eau[[1]](#footnote-1) aux niveaux national et du bassin hydrographique |
| 3 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes auront fait rapport sur **l’intégration des zones humides** dans les politiques et plans **d’autres secteurs** [[2]](#footnote-2) |  | Collaboration avec les utilisateurs de l’eau au niveau des sites, au niveau des bassins hydrographiques et au niveau national afin de discuter des fonctions écologiques des zones humides et des besoins des zones humides du point de vue de la durabilité. | Parties contractantes | % de Parties contractantes signalant l’intégration des zones humides dans les politiques d’autres secteurs  *Inférieur à 50% en 2011*  *État des zones humides du monde Fiches techniques* | Les valeurs des zones humides sont intégrées dans d’autres politiques sectorielles pertinentes au niveau national |
| 4 | D’ici à 2021, l’**économie** **d’eau** dans la production agricole se sera améliorée, augmentant de 50% la productivité de l’eau |  | Collaboration avec le secteur de l’agriculture pour accroître la productivité de l’eau et diminuer l’impact de l’agriculture sur la qualité de l’eau. | Parties contractantes | Utilisation de l’eau dans les systèmes agricoles et identification des gains issus de l’amélioration de la production  *À déterminer* | Les dynamiques hydrologiques des zones humides sont maintenues à des niveaux qui préservent les caractéristiques écologiques |
| 5 | D’ici à 2021, 50% des Parties contractantes auront signalé **l’introduction de mesures d’incitation à l’investissement et à l’assurance** dans les secteurs agricole, de l’eau et minier pour promouvoir la restauration des zones humides et le maintien de leurs caractéristiques écologiques |  | Élaboration d’incitations adaptées qui peuvent orienter les investissements et l’assurance dans les secteurs de l’agriculture, de l’eau et des mines vers une reconnaissance et un investissement dans le maintien et la restauration des caractéristiques écologiques des zones humides. | Parties contractantes | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent l’élaboration et l’utilisation de mesures d’incitation dans les secteurs de l’eau, des mines et de l’agriculture  *À déterminer* | Les caractéristiques écologiques des zones humides sont maintenues |
| 6 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes auront terminé **l’inventaire des espèces exotiques envahissantes** et préparé et appliqué des mesures de gestion |  | Inventaire complet pour tous les sites  Préparation des mesures de gestion, s’il y a lieu | Parties contractantes  (AME; OIG) | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent les inventaires et les mesures de gestion appliquées aux espèces envahissantes | Les caractéristiques écologiques sont restaurées / maintenues |
| 7 | D’ici à 2021, l’investissement d’**un milliard de dollars** aura été orienté vers la restauration et l’utilisation rationnelle des **zones humides** |  | Promotion des investissements par les acteurs du secteur public et du secteur privé dans la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides | Parties contractantes  (OIP; Secrétariat; AME) | Rapports nationaux des Parties contractantes sur l’investissement dans la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides  *À déterminer* |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  | **But 2 : Conservation et gestion efficaces du réseau de Sites Ramsar** | | | | | |
| 8 | D’ici à 2021, les informations sur 90% des Sites Ramsar seront mises à jour, sur une période de six ans **sur le SIRS** |  | Des inventaires nationaux des zones humides pour tous les types de zones humides sont réalisés par les Parties | Parties contractantes | % de Parties ayant terminé leur inventaire national des zones humides  *43% en 2011*  Nombre de Sites Ramsar et superficie  *2186 sites et 208,6 millions d’hectares (octobre 2014)* | Les zones humides importantes sont identifiées et leurs caractéristiques écologiques reconnues |
| 9 | D’ici à 2021, 80% des sites se trouvant dans le réseau de Sites Ramsar auront des **plans de gestion** en application |  | Gestion améliorée des Sites Ramsar et des zones humides grâce à des plans de gestion et des ressources accrues | Parties contractantes | % de Sites Ramsar et zones humides signalés comme détériorés, stables et améliorés  *Détériorés 18%, stables 50% et améliorés.* | Le nombre de sites dont les conditions sont déclarées stables et améliorées augmente |
| 10 | D’ici à 2021, 80% des **Sites Ramsar seront efficacement gérés**, sans perte de caractéristiques écologiques |  | Les plans de gestion des Sites Ramsar sont effectivement appliqués  Rapports nationaux et FDR | Parties contractantes  (autres administrations; OIG; OIP)  (Organisations internationales de bassins) | % de Sites Ramsar et zones humides effectivement gérés  *59% ont un plan de gestion en 2011*  Nombre d’hectares effectivement gérés sur un total de 206,8 millions | La perte et la dégradation des zones humides sont prévenues, ont cessé et sont inversées (maintien des caractéristiques écologiques) |
| 11 | D’ici à 2021, le réseau de Sites Ramsar atteindra **2500 sites et 250 millions d’hectares**, en tenant compte des types de zones humides sous-représentés |  | Enrichir la Liste des Sites Ramsar avec des types de zones humides sous‑représentés  Analyse des lacunes pour l’inscription des zones humides les plus précieuses. | Parties contractantes  (OIP) | Nombre de Sites Ramsar et superficie | Des zones humides plus vastes et sous-représentées complètent le réseau de Sites Ramsar |
| 12 | D’ici à 2021, il sera remédié à l’état des Sites Ramsar qui risquent de perdre leurs caractéristiques écologiques en une année civile à partir du moment où le risque est notifié |  | Rapports sur l’évaluation et le maintien des caractéristiques écologiques des Sites Ramsar | Parties contractantes | Nombre de sites à risque et durée de l’état de risque | Une réponse plus efficace aux menaces pesant sur les caractéristiques écologiques et la mise en œuvre de mesures pour maintenir ou restaurer les caractéristiques écologiques |
| 13 | D’ici à 2021, le **Système d’information sur les Sites Ramsar (SISR)** proposera des informations complètes sur le réseau de Sites Ramsar, fournira des références à d’autres informations et données pertinentes, et sera accessible aux Parties contractantes, à d’autres conventions et aux acteurs intéressés |  | Maintien d’un système d’information en bon état de fonctionnement qui enregistre les rapports des Parties contractantes (Rapports nationaux) à la Convention et des références ou qui recueille les données existantes | Parties contractantes  (Secrétariat) | % de Parties rédigeant leurs Rapports nationaux  *86% en 2011*  % de sites pour lesquels la FDR[[3]](#footnote-3) est à jour  *30% en 2013*  *État des zones humides du monde Fiches techniques* | Information complète sur la contribution cumulative du réseau Ramsar de zones importantes assurant des services et avantages écosystémiques aux niveaux des sites, des bassins versants, des villes, sous-national, national et mondial |
|  | **But 3 : Utilisation rationnelle de toutes les zones humides dans le cadre de partenariats** | | | | | |
| 14 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes auront adopté des **politiques pour les zones humides qui encouragent les principes d’utilisation rationnelle** et la gestion intégrée des ressources en eau |  | Politique nationale pour les zones humides  Promotion de l’utilisation rationnelle, de la gestion intégrée des ressources en eau et de l’intégration des zones humides dans d’autres politiques, plans ou stratégies sectoriels | Parties contractantes | % de Parties contractantes ayant des politiques nationales pour les zones humides / documents semblables  *51% en 2011*  *Chiffres dans Ramsar COP11 Doc. 7* | Les politiques sectorielles sont influencées et tiennent compte de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides |
| 15 | D’ici à 2021, **un équilibre dynamique entre l’extraction d’eau et le flux d’eau** qui maintient les caractéristiques écologiques des zones humides sera atteint dans les principaux bassins versants |  | Évaluations du bilan hydrique dans les Sites Ramsar et au niveau des bassins hydrographiques  Collaboration avec les décideurs et autres acteurs au niveau du bassin hydrographique pour discuter des flux d’eau et des diverses utilisations de l’eau | Parties contractantes | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent un bilan hydrique dynamique au niveau du bassin hydrographique  Autres études et rapports pertinents | Les besoins de maintien des caractéristiques écologiques des zones humides sont établis |
| 16 | D’ici à 2021, **les plateformes de gouvernance des zones humides** comprendront les acteurs pertinents au niveau du bassin hydrographique dans 50% des bassins hydrographiques |  | Rassemblement des acteurs pertinents au niveau du bassin hydrographique  Utilisation des orientations Ramsar sur l’eau et les questions relevant des zones humides | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat) | % de Parties contractantes signalant des plateformes de ce type pour les zones humides ou l’intégration des zones humides dans d’autres plateformes  Les Parties contractantes font rapport sur l’utilisation des orientations Ramsar | Les plans de gestion des zones humides sont totalement coordonnés avec la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d’autres plans au niveau des bassins |
| 17 | D’ici à 2021, **les services et avantages des zones humides** pour l’élimination de la pauvreté et les moyens d’existence seront **largement démontrés et documentés** |  | Évaluations des services et avantages écosystémiques fournis par les Sites Ramsar  Analyse des contributions des zones humides relatives à la pauvreté, aux moyens d’existence | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat) | % de Parties ayant terminé des évaluations des valeurs  *21% en 2011*  Information pertinente référencée dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (rapports Ramsar + recueil des données existantes) | Le potentiel de contribution à l’élimination de la pauvreté et d’amélioration des moyens d’existence grâce aux zones humides est compris  Les valeurs des zones humides sont intégrées dans d’autres politiques sectorielles pertinentes[[4]](#footnote-4) au niveau national  Les caractéristiques écologiques sont restaurées / maintenues |
| 18 | D’ici à 2021, **les valeurs des zones humides pour la réduction des risques de catastrophe** seront clairement comprises, entraînant la remise en état et **la restauration de 50 millions d’hectares** de mangroves |  | Évaluations des services et avantages écosystémiques fournis par les Sites Ramsar  Analyse de la contribution des zones humides à la réduction des risques de catastrophe | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat) | % de Parties ayant terminé des évaluations des valeurs  *21% en 2011*  Information pertinente référencée dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (rapports à la Convention + recueil des données existantes par le GEST) | Les valeurs des zones humides sont intégrées dans d’autres politiques sectorielles pertinentes[[5]](#footnote-5) au niveau national  Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements  Les caractéristiques écologiques sont restaurées / maintenues |
| Des projets de restauration des zones humides prioritaires sont entrepris | Nombre de zones humides restaurées et superficie |
| 19 | D’ici à 2021, **50 millions d’hectares de tourbières seront protégés et/ou restaurés** en reconnaissance de leur capacité de piégeage du carbone et de rétention des sols |  | Des projets de restauration / protection des tourbières sont entrepris | Parties contractantes | Nombre de zones humides restaurées et superficie protégée  *2015 : 0* | Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements  Les caractéristiques écologiques sont restaurées / maintenues |
| 20 | D’ici à 2021, **les valeurs des zones humides pour les loisirs et la détente** sont appréciées par un large spectre d’amateurs des zones humides, **conduisant à des investissements plus importants dans la gestion, les politiques et la conservation relatives aux zones humides** |  | Élaboration d’une analyse de ces valeurs et d’outils de communication pour transmettre aux groupes pertinents une connaissance des valeurs des zones humides | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat) | Information pertinente référencée dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (rapports à la Convention + recueil des données existantes) | Les caractéristiques écologiques sont restaurées / maintenues |
| 21 | D’ici à 2021, les valeurs des zones humides pour les utilisateurs de l’eau seront manifestes dans le **changement des comportements relatifs aux zones humides** et la mise en place de **paiements pour les services écosystémiques et autres systèmes** visant à garantir la continuité de la quantité et de la qualité de l’eau |  | Collaboration avec les utilisateurs de l’eau aux niveaux des sites et des bassins hydrographiques pour expliquer les fonctions et les besoins des zones humides du point de vue de la durabilité | Parties contractantes | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent les évaluations des valeurs menées à bien par les Parties  *21% en 2011* |  |
| Exploration et, si possible, établissement de plans de paiements pour les services écosystémiques des zones humides | Parties contractantes  (AME; OIG) | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent qu’un revenu est généré par les services des zones humides | Les flux de revenu provenant des services des zones humides (piégeage du carbone, épuration de l’eau, poisson) sont réinvestis dans le maintien de leurs caractéristiques écologiques |
| 22 | D’ici à 2021, la capacité des zones humides en matière d’**épuration** et de **détoxification des eaux contaminées** sera respectée par l’industrie du traitement de l’eau et de l’assainissement, avec pour conséquence **une utilisation accrue des zones humides artificielles et le maintien des zones humides naturelles** |  | Recueil de l’information existante sur les fonctions d’épuration et de dépollution des zones humides  Discussion des fonctions d’épuration et de dépollution des zones humides avec l’industrie du traitement de l’eau et de l’assainissement | Parties contractantes | À déterminer (avec l’industrie du traitement de l’eau et de l’assainissement?) | Intégration accrue des fonctions des zones humides dans les plans d’investissement de l’industrie du traitement de l’eau et de l’assainissement  Investissement accru dans le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides dans les bassins hydrographiques pertinents |
| 23 | D’ici à 2021, des financements additionnels soutenant la conservation, la gestion et la restauration des zones humides seront obtenus, notamment par l’**accès aux 500 millions de dollars du FEM** |  | Les besoins prioritaires pour la conservation et la restauration des zones humides sont comparés aux critères du FEM et des projets sont préparés | Parties contractantes  (AME, OIP, OIG, Secrétariat) | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent que des projets d’accès au financement du FEM qui sont en bonne voie, conclus ou en train d’être appliqués | L’investissement est accru dans le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides |
| 24 | **D’ici à 2021, les associations du secteur industriel** appliqueront les lignes directrices et pratiques d’utilisation rationnelle de l’eau et des zones humides au sein de la chaîne d’approvisionnement |  | Utilisation des orientations Ramsar sur l’attribution et la gestion de l’eau, la gestion des eaux souterraines, la reconnaissance du rôle des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements et en tant qu’infrastructure écologique | Parties contractantes  (Secrétariat) | À déterminer (avec les associations du secteur industriel?) | Une intégration accrue des fonctions des zones humides dans les plans d’investissement des membres d’associations du secteur industriel  Un investissement accru dans le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides dans les bassins hydrographiques pertinents |
|  | **But 4 : Sensibilisation et participation accrues en faveur des zones humides** | | | | | |
| 25 | D’ici à 2021, des **orientations complètes, scientifiquement fondées et s’appuyant sur les meilleures pratiques** (pour la conservation, la gestion, la restauration et l’intégration des zones humides au niveau du bassin hydrographique), seront mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés |  | Des orientations pertinentes sur les questions relatives à l’eau, la restauration des zones humides et les zones humides côtières sont publiées | Parties contractantes  (GEST) | Orientations préparées par le GEST et adoptées par la COP  Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent l’utilisation des orientations Ramsar dans le contexte des bassins hydrographiques | Les administrateurs de zones humides sont plus efficaces en matière de conservation et de restauration des zones humides  Des orientations sur les zones humides sont intégrées dans d’autres politiques/plans et stratégies sectoriels pertinents[[6]](#footnote-6) au niveau national |
| 26 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes annonceront que les **principaux secteurs** ayant des incidences sur les zones humides **reconnaissent les services et l’infrastructure écologique fournis par les zones humides dans leurs plans et leurs investissements** |  | Collaboration avec les décideurs et autres secteurs pour influencer les politiques et l’investissement public et l’investissement privé  Utilisation des orientations Ramsar sur l’attribution de l’eau et la gestion, la gestion des eaux souterraines, la reconnaissance du rôle des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements et en tant qu’infrastructure naturelle | Parties contractantes  (GEST; Secrétariat; OIG; AME) | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent l’intégration des zones humides dans les politiques et dans l’investissement public et l’investissement privé | Les politiques sectorielles sont influencées et tiennent compte de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides |
| 27 | D’ici à 2021, 80% des Parties contractantes feront rapport sur la **participation accrue du public** à la conservation, à la gestion, à la restauration et au suivi des zones humides |  | Projets et programmes, activités dans le cadre desquelles les personnes qui dépendent des zones humides et les consommateurs de l’eau sortant des zones humides et y entrant, participent, avec les administrateurs de zones humides, au maintien des caractéristiques écologiques des zones humides | Parties contractantes | Les Rapports nationaux des Parties contractantes signalent l’engagement des personnes dépendant des zones humides et des utilisateurs des zones humides envers le maintien des caractéristiques écologiques de ces zones humides | Un appui local plus important pour les efforts de maintien des caractéristiques écologiques des zones humides |
|  |  |  |  |  |  |  |

1. Les secteurs pertinents comprennent : élimination de la pauvreté et développement économique, gestion des ressources en eau, agriculture, infrastructure, navigation, développement urbain [↑](#footnote-ref-1)
2. Les secteurs pertinents comprennent : élimination de la pauvreté et développement économique, gestion des ressources en eau, agriculture, infrastructure, navigation, développement urbain [↑](#footnote-ref-2)
3. FDR – Fiche descriptive Ramsar [↑](#footnote-ref-3)
4. Les secteurs pertinents comprennent : élimination de la pauvreté et développement économique, gestion des ressources en eau, agriculture, infrastructure, navigation, développement urbain [↑](#footnote-ref-4)
5. Les secteurs pertinents comprennent : élimination de la pauvreté et développement économique, gestion des ressources en eau, agriculture, infrastructure, navigation, développement urbain [↑](#footnote-ref-5)
6. Les secteurs pertinents comprennent : élimination de la pauvreté et développement économique, gestion des ressources en eau, agriculture, infrastructure, navigation, développement urbain [↑](#footnote-ref-6)